



*Le quatre décembre deux mille quatorze à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la présidence de Monsieur Simon PLENET, Président.*

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard BALAYE, Céline BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Martine CHAMBON, François CHAUVIN, Christophe DELORD, Max DESSUS, Olivier DUSSOPT, Claude FAURE, Geneviève FAVERJON, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Christian FOREL, Isabelle FRANÇOIS, Frédéric FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Alain GEBELIN, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Édith MANTELIN, Laurent MARCE, Vincent MAYOT, Marie-Claire MICHEL, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Alain ZAHM en qualité de délégués titulaires.

Étaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Éliane COSTE, Michèle DEYGAS, Patrice FRAPPAT, Bernard MARCE, Daniel MISERY, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Aurélia PLENET et Irène THOMAS.

Pouvoirs et représentations :

Christian ARCHIER a donné pouvoir à René SABATIER  
Thierry CHAPIGNAC a donné pouvoir à Michel SEVENIER  
Éliane COSTE a donné pouvoir à Marie-Claire MICHEL  
Michèle DEYGAS a donné pouvoir à Claude FAURE  
Bernard MARCE a donné pouvoir à Louis-Claude GAGNAIRE  
Daniel MISERY a donné pouvoir à Antoinette SCHERER  
Patrick OLAGNE a donné pouvoir à Christophe DELORD  
Martine OLLIVIER a donné pouvoir à Virginie FERRAND  
Aurélia PLENET a donné pouvoir à Vincent MAYOT  
Irène THOMAS a donné pouvoir à Patrice GIRARD

Secrétaire de séance : Yves BOULANGER

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 28 novembre 2014

Membres en exercice : 48 titulaires + 9 suppléants

Présents : 37 titulaires      Pouvoirs : 10      Votants : 47

## **2014.334 - DEFINITION DES GRANDES ORIENTATIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE AGRICOLE**

*LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,*

*Après en avoir délibéré et PAR 46 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Madame Isabelle FRANÇOIS),*

*VALIDE les neuf orientations ci-dessus énoncées comme axes prioritaires de la politique de l'Agglomération en faveur de l'économie agricole,*

*SOLLICITE les partenaires susceptibles d'être associés à cette démarche pour partager ces grandes orientations,*

*DONNE délégation au Bureau pour prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en conseil communautaire et notamment établir un règlement d'attributions des aides en faveur de l'agriculture,*

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, de solliciter toute subvention mobilisable auprès de l'État, de la Région, du Département et dans le cadre des fonds européens,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, d'animer la démarche prospective en la matière et de mettre en œuvre le programme d'actions en découlant.

#### **2014.335 - APPROBATION DES CONDITIONS DE LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE SCOT DU BASSIN D'ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 46 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS),

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le projet de répartition de l'actif, du passif et des résultats, tel qu'il ressort de la délibération en date du 21 mars 2014 du Comité Syndical du SCOT du Bassin d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

#### **2014.336 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE SCOT DES RIVES DU RHONE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 46 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Madame Isabelle FRANÇOIS),

APPROUVE la modification des statuts du syndicat mixte des Rives du Rhône dans les termes proposés par le comité syndical du 30 septembre 2014, conformément au document joint en annexe,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

#### **2014.337 - ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 46 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS),

APPROUVE l'engagement de la procédure d'élaboration d'un nouveau PLH sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### **2014.338 - CONTOURNEMENT EST D'ANNONAY - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE ET LA COMMUNE D'ANNONAY POUR LA REALISATION DU TRONCON A TRAVERS LA ZAE DE MARENTON**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 46 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Madame Isabelle FRANÇOIS),

APPROUVE le projet d'avenant n°1 annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 et toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

\* \* \* \*

Monsieur François CHAUVIN sort momentanément de séance et ne prend pas part au vote des tarifs assainissement 2015.

\* \* \* \*

### **2014.339 - VOTE DES TARIFS ASSAINISSEMENT 2015**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 44 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS) et 1 ABSTENTION (Monsieur Marc-Antoine QUENETTE),

FIXE conformément au tableau ci-dessous, les tarifs 2015 pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques, composés d'un abonnement semestriel perçu d'avance et d'une part proportionnelle à la consommation d'eau potable, pour les services exploités en régie :

COMMUNE	ABONNEMENT SEMESTRIEL	PART PROPORTIONNELLE
Annonay	19,665	0,758
Boulieu-lès-Annonay	24,465	0,798
Davézieux	16,88	0,85
Le Monestier	17,26	0,555
Roiffieux	21,62	0,765
Savas	27,31	0,85
St-Clair	24,25	0,778
St-Cyr	20,67	0,737
St-Julien Vocance	28,255	0,536
St-Marcel-lès-Annonay	26,36	0,68
Talencieux	18,775	0,661
Thorrenc	13,09	0,774
Vanosc	28,825	0,555
Vernosc-lès-Annonay (part commune)	5,335	0,689
Villevocance	17,45	0,653
Vocance	24,655	0,57

FIXE le montant de la surtaxe communautaire applicable au traitement des eaux usées de Vernosc-lès-Annonay, exploité en délégation, à un abonnement semestriel de 7,63 € HT perçu d'avance et une part proportionnelle à 0,285 € HT par m3 d'eau potable consommé,

ADOpte les tarifs de l'assainissement 2015 suivant la grille tarifaire annexée à la présente délibération et les modalités sus-mentionnées,

ADOpte les tarifs pour l'assainissement non collectif et les modalités sus-mentionnés,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

\* \* \* \*

Monsieur François CHAUVIN revient en séance et prend part aux votes suivants.

\* \* \* \*

**2014.340 - MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 46 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Madame Isabelle FRANÇOIS),

APPROUVE la modification du règlement de service tel qu'annexé à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

\* \* \* \* \*

Monsieur Alain ZAHM sort momentanément de séance et ne prend pas part au vote relatif à l'autorisation de signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2012/2015.

\* \* \* \* \*

**2014.341 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2012/2015**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 45 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Madame Isabelle FRANÇOIS),

APPROUVE les termes du projet d'avenant au contrat enfance jeunesse 2012/2015 annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse et tout document s'y rapportant.

\* \* \* \* \*

Monsieur Alain ZAHM revient en séance et prend part aux votes suivants.

\* \* \* \* \*

**2014.342 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS – BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS – BUDGET DES TRANSPORTS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 46 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS),

APPROUVE cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2015 avant le vote du budget primitif 2015,

DÉLIVRE cette autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014,

AFFECTE les crédits budgétaires conformément au tableau ci-dessous de répartition par budgets et par chapitres budgétaires,



dépenses réelles d'investissement		
	crédits ouverts en 2014	limite du 1/4
<i>budget principal</i>		
chapitre 20 - immobilisations incorporelles	73 600,00 €	18 400,00 €
chapitre 204 - subventions d'équipement versées	558 675,00 €	139 668,75 €
chapitre 21 - immobilisations corporelles	763 280,00 €	190 820,00 €
chapitre 23 - immobilisations en cours	500 000,00 €	125 000,00 €
<i>budget locations</i>		
chapitre 20 - immobilisations incorporelles	1 000,00 €	250,00 €
chapitre 21 - immobilisations corporelles	760 900,00 €	190 225,00 €
chapitre 23 - immobilisations en cours	953 000,00 €	238 250,00 €
<i>budget déchets des ménages</i>		
chapitre 21 - immobilisations corporelles	70 000,00 €	17 500,00 €
chapitre 23 - immobilisations en cours	595 000,00 €	148 750,00 €
<i>budget des transports</i>		
chapitre 23 - immobilisations en cours	7 779,00 €	1 944,75 €

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.343 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 46 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS),

AUTORISE Monsieur le Président, en application de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2015 avant le vote du budget primitif 2015 – Budget annexe de la Régie assainissement,

DELIVRE cette autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014.

AFFECTE les crédits budgétaires conformément au tableau présenté ci-dessous, relatif à la répartition par chapitre budgétaire.

	Crédits ouverts en 2014	Limite du 1/4
Chapitre 20	15 000,00 €	3 750,00 €
Chapitre 21	293 620,00 €	73 405,00 €
Chapitre 23	1 693 564,61 €	423 390,00 €

**2014.344 - CREATION D'UNE COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) ET DESIGNATION DES MEMBRES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 43 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS et Messieurs Claude FAURE + pouvoir de Michèle DEYGAS et Marc-Antoine QUENETTE),

DÉSIGNE en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay au sein de la CLECT les conseillers communautaires suivants :

Simon PLENET  
Alain ZAHM  
Céline BONNET  
Patrick OLAGNE  
Yves BOULANGER  
Christophe DELORD

Denis SAUZE  
Thomas TOULARASTEL  
Édith MANTELIN  
Daniel MISERY  
Patrice GIRARD  
Laurent MARCE  
Olivier DUSSOPT  
René SABATIER  
Martine OLLIVIER  
Christian ARCHIER  
Alain THOMAS  
Christian FOREL  
Virginie FERRAND  
Antoinette SCHERER  
Geneviève FAVERJON  
Marie-Hélène REYNAUD  
Martine CHAMBON  
Vincent MAYOT

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

**2014.345 - DÉLIBÉRATIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE DES SÉANCES DU 23 OCTOBRE ET DU 13 NOVEMBRE 2014**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau Communautaire pour les séances du 23 octobre et du 13 novembre 2014.

**2014.346 - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
PREND ACTE des décisions prises par le Président pour la période susvisée.

**VŒU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUANT A L'OFFRE DE SANTÉ SUR SON TERRITOIRE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,  
APPROUVE le vœu quant a l'offre de santé sur son territoire.

\*\*\*\*

**La séance est levée à 20h00.**

\*\*\*\*

Pour extrait certifié conforme.  
Le Président  
Simon PLENET

A circular blue stamp with the text "COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'ANNUN" around the perimeter. In the center, there is a stylized profile of a person's head facing right. A large, loopy black signature is written over the stamp and extends to the right.

Affiché le **- 9 DEC. 2014** en vertu de l'article 5121-5 du CGCT.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées.